

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens de connaître les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour 2019.

Il est voté par le conseil municipal et peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt, de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget. D'un côté la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, de l'autre la section d'investissement qui a vocation à prévenir l'avenir

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle permet d'assurer le quotidien, elle regroupe les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées par la location des logements et garages, la location de la salle communale, la vente de bois, la participation au transport méridien, aux impôts locaux, aux dotations de l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 281 793,21 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les diverses contributions, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts. Elles représentent une prévision de 281 793,21 €.

Au final l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt.

La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 concernant les ménages sont la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti. Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 41 000,00 €, s'ajouteront les attributions de compensation pour 43 571,29 €, le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales ainsi que la taxe additionnelle sur le droit de mutation soit un produit attendu concernant les impôts et taxes de 92 171,29 €

Les dotations attendues de l'Etat sont de 52 142 €

L'excédent antérieur est de 105 259,92 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Cette section est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les recettes d'investissement, dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) taxe dont la commune de Bettainvillers renonce, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissements retenus, le Fonds de compensation de la TVA sont les principales recettes d'investissement

Pour 2019 les principaux projets sont, à condition d'obtenir des subventions pour une partie du financement, l'accessibilité à l'Eglise, des travaux de voirie, des travaux en forêt, de défense incendie, le renouvellement du matériel informatique, l'acquisition d'un photocopieur.

L'Etat de la dette

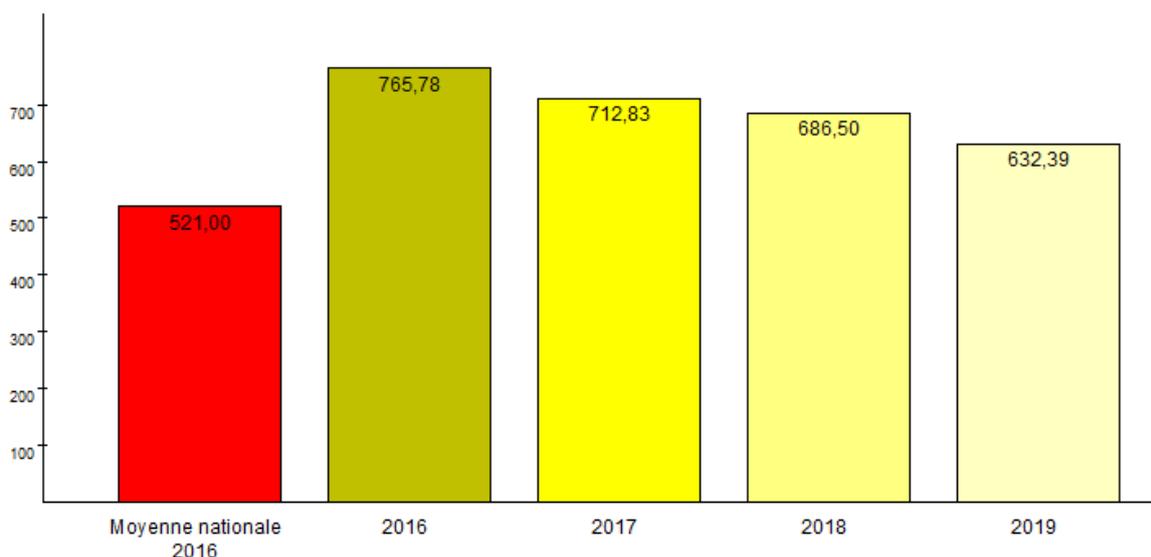
Compte tenu de la rétrocession de l'éclairage public, la commune en assume l'ensemble des droits et obligations. La collectivité bénéficiaire est substituée à la collectivité antérieurement compétente dans ses droits et obligations découlant des contrats notamment sur des emprunts affectés. De ce fait l'encours de la dette pour 2019 est de 198 570.03 €.

Dettes – Tableau synthétique

	Encours de la dette
Commune de Bettainvillers	198 570.03 €
Total	198 570.03 €

Capacité de désendettement (encours de la dette/capacité d'autofinancement : 1,18 ans

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



Représentation graphique du budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
Charges à caractère général 119 124 .21€	Contributions directes Et att 92 171.29 €
Charges de personnel 74 200.00 €	Dotations et participations 52 142.00 €
Subventions et participations. 36 000 €	Excédent antérieur 105 259.92 €
Autres 52 469.00 €	Autres 32 220.00 E

DEPENSES	RECETTES
Dépenses d'équipement 83 123.72 €	Dotations, fonds de réserves 84 269.08 €
Dette 18 480	Autre 20 330.00 €
Autre : 2 995,36	